



## Commune d'ARTAGNAN

### Compte administratif 2023

#### Note brève et synthétique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année écoulée.

#### Résultats 2023

Dépenses de fonctionnement	164 857.20
Recettes de fonctionnement	229 584.53
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>64 727.33</b>
Dépenses d'investissement	56 660.00
Recettes d'investissement	138 759.31
<b>Solde d'investissement</b>	<b>82 099.31</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>146 826.64</b>

## Section de fonctionnement 2023

### Vue générale de la section de fonctionnement :

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	458 903.18	0.00	7 955.40	164 857.20	302 001.38
Recettes	197 609.01	0.00	7 955.40	229 584.53	-24 020.12
Dépenses 002	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes 002	261 294.17	0.00	0.00	261 294.17	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>326 021.50</b>	<b>0.00</b>

### Dépenses de fonctionnement :

#### *Vue d'ensemble par chapitre globalisé*

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
023 - Virement à la section d'investissement	248 222.80	0.00	0	248 222.80	100
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 287.26	33 686.12	84	6 601.14	16
66 - CHARGES FINANCIÈRES	768.25	768.25	100	0.00	0
011 - Charges de gestion générale	93 000.00	49 099.91	53	43 900.09	47
012 - Charges de personnel	40 600.00	37 413.77	92	3 186.23	8
014 - Atténuation de produits	32 203.00	32 111.88	100	91.12	0
042 - Section à section	11 777.27	11 777.27	100	0.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>466 858.58</b>	<b>164 857.20</b>	<b>35</b>	<b>302 001.38</b>	<b>65</b>

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : il s'agit des attributions de compensation versées à la CCAM

Chapitre 65 : Ce chapitre correspond à la participation annuelle versée au service incendie (SDIS), au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et autres participations obligatoires aux syndicats (SDE).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

Chapitre 023 : La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

## **Recettes de fonctionnement :**

### *Vue d'ensemble par chapitre globalisé*

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	261 294.17	261 294.17	100	0.00	0
70 - PROD. DES SERVI. DU DOM. ET VENTES	2 770.49	3 860.01	139	-1 089.52	-39
73 - IMPÔTS ET TAXES	99 687.00	118 903.27	119	-19 216.27	-19
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	82 001.00	83 262.53	102	-1 261.53	-2
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 150.52	15 583.99	119	-2 433.47	-19
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	2 000.00	100	0.00	0
013 - Atténuation des charges	0.00	19.33	0	-19.33	0
042 - Section à section	5 955.40	5 955.40	100	0.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>466 858.58</b>	<b>490 878.70</b>	<b>105</b>	<b>-24 020.12</b>	<b>-5</b>

Le résultat 490 878.70 correspond aux recettes l'exercice (page 1) + le résultat de fonctionnement reporté

$$= 229 584.53 + 261 294.17$$

Chapitre 013 : Ce chapitre comprend les avoirs et remboursement de charges. Ici il s'agit d'un remboursement d'assurance pour le tracteur Massey vendu.

Chapitre 70 : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public), remboursement forfaitaire pour terres agricoles.

Chapitre 73 : Ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale.

Chapitre 74 : dotation générale de fonctionnement, dotation pour les élus, compensation TF, FCTVA section de fonctionnement

Chapitre 75 : locations : logements, salle Canal, bail à ferme, ruche, location toiture MDA

Chapitre 77 : vente du tracteur Massey

## Section d'investissement

### Vue générale de la section d'investissement :

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Décisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	270 744.67	0.00	5 955.40	56 660.00	220 040.07
Recettes	328 909.27	0.00	5 955.40	138 759.31	196 105.36
Dépenses 001	58 164.60	0.00	0.00	58 164.60	0.00
Recettes 001	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>23 934.71</b>	<b>0.00</b>

Le résultat tient compte du résultat de l'exercice et du déficit reporté de l'année précédente, atténué par les subventions non reçues au 31/12/2022 : FAR pour le Chemin des stands de tir : 19 845 € reçus en 2023 + FRI 14 700 € reçu en 2024.

### Dépenses d'investissement :

#### *Vue d'ensemble par opération*

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
001 - Solde d'exécution section investissement	58 164.60	58 164.60	100	0.00	0
040 - Section à section	5 955.40	5 955.40	100	0.00	0
<b>000 - Non individualisées</b>					
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	620.00	620.00	100	0.00	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	264 439.78	46 399.71	18	218 040.07	82
<b>00 - Financières</b>					
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	5 684.89	3 684.89	65	2 000.00	35
<b>TOTAL</b>	<b>334 864.67</b>	<b>114 824.60</b>	<b>34</b>	<b>220 040.07</b>	<b>66</b>

Chapitre 16 : Il concerne le remboursement du capital des emprunts. Emprunt de 50 000 € contracté en 2012 jusqu'en 2027.

Chapitre 20 : Il concerne l'étude de sols avant travaux cour école (la somme sera intégrée à l'inventaire lors de la réalisation des travaux) 620 €

Chapitre 21 : Il correspond aux immobilisations corporelles détaillées ci-dessous :

#### *Liste des mandats imprimés au 21*

Doc.	Bord.	Date	Article	Créanciers	PJ-N° Facture-Commentaires	Montant
123	25	20/06/2023	2117 000	OFFICE NATIONAL DES FORETS	1200521735	1 351.90
124	26	27/06/2023	2117 000	NOTAIRES ASSOCIÉS SAS CCT	Achat parcelle A94-. Inventaire n° 2	2 000.00
204	51	07/11/2023	2131 000	PIC SARL	facture FA00000170-. Inventaire n° 2004/1	12 781.42
199	49	20/10/2023	2131 000	A.E.C.	FACTURE E 20 053-2-. Inventaire n° 18	2 256.00
186	43	29/09/2023	2131 000	PIERRE FOURCADE MENUISERIES	230900907-Inventaire n° 2004/1	12 358.60
205	51	07/11/2023	2131 000	ERS ENERGIES RENOUVELABLES	FA01471-. Inventaire n° 2004/1	14 698.80
37	12	14/03/2023	2188 000	SUPER U MAUBOURGUET	56102-19-333382-2022-Inventaire n° 2023/1	79.99
211	54	14/11/2023	2188 000	MAVASA	FA00000009-Inventaire n° 2016/17	873.00
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>46 399.71</b>

Inventaire n°2 : BOIS ET FORETS

Inventaire n°2004/1 : Salle Canal

Inventaire n°18 : MDA

Inventaire n°2023/1 : ventilateur

Inventaire n°2016/17 : Aire de jeux - balançoire

## Recettes d'investissement :

### *Vue d'ensemble par opération*

Chapitre	Prévu	Réalisé	%	Disponible	%
021 - Virement de la section de fonctionnement	248 222.80	0.00	0	248 222.80	100
040 - Section à section	11 777.27	11 777.27	100	0.00	0
<b>000 - Non individualisées</b>					
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 700.00	19 845.00	135	-5 145.00	-35
<b>00 - Financières</b>					
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	58 164.60	107 137.04	184	-48 972.44	-84
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 000.00	0.00	0	2 000.00	100
<b>TOTAL</b>	<b>334 864.67</b>	<b>138 759.31</b>	<b>41</b>	<b>196 105.36</b>	<b>59</b>

Le chapitre 10 : correspond essentiellement aux recettes de taxes d'aménagement (dues par les propriétaires ayant effectués des travaux après autorisation d'urbanisme), FCTVA section investissement (45 295.76 €) et de l'article 1068 (58 164.60€) d'affectation de résultats 2022 pour couvrir le besoin de financement de la section (déficit 2022)